



Agen, le 26 février 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Signature d'un Accord départemental de relance entre le Conseil départemental et l'Etat

L'accord départemental de relance résulte du travail conduit conjointement par le Conseil départemental et la préfecture de Lot-et-Garonne, à la suite de l'annonce par le Gouvernement d'un **plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros** pour répondre à la situation économique inédite que traverse notre pays face à la crise sanitaire. Il s'inscrit aussi dans le prolongement des mesures d'urgence prises pour amortir le choc, au niveau national comme à l'échelon local.

Cet accord a été construit dans l'esprit de **solidarité** et de **partenariat** auquel les parties prenantes sont particulièrement attachées.

Le Conseil départemental a souhaité consulter toutes les intercommunalités de Lot-et-Garonne pour connaître et défendre leurs projets. L'État instruit tous les projets du bloc communal dans le cadre de ses dispositifs de droit commun et des dispositifs spécifiques liés au plan de relance, auxquels s'ajoutent les financements prévus dans le cadre du contrat de plan Etat-Région.

- **Près de 200 millions d'euros, représentant plus de 4000 emplois**

Il en résulte un accord départemental de relance ambitieux portant sur **près de 200 millions d'euros d'investissement sur 2 ans** (2021-2022).

Un million d'euros d'investissement public génère de l'activité directe et indirecte pour au moins 20 emplois, selon les indicateurs des économistes. On peut donc raisonnablement estimer que les quelque 200 millions d'euros de cet accord de relance permettront de créer ou sauvegarder **2000 emplois par an** en Lot-et-Garonne sur la durée du plan (2021-2022).

- **38 grands projets structurants pour le Lot-et-Garonne (cf. annexe)**

Les projets retenus dans cet accord répondent aux critères suivants :

- les projets structurants, d'un montant supérieur à 500 000 € ;
- les projets matures, c'est-à-dire réalisables d'ici fin 2022 ;
- les projets entrant dans les champs d'intervention du Conseil départemental, notamment au regard de ses régimes d'aide.

En parallèle de cet accord départemental de relance, les EPCI sont amenés à signer avec l'État d'ici le 30 juin 2021 des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), qui définiront sur les six années à venir les projets de développement de leur territoire.

- **3 axes : l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale**

La vision de long-terme du plan de relance repose sur la capacité à développer la résilience des territoires face aux crises (sanitaires, économiques, sociales ou climatiques) et à conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire. Il s'articule ainsi autour de trois leviers d'action structurants.

Le premier d'entre eux est la **transition écologique** avec notamment un investissement important dans la rénovation énergétique, dans les infrastructures de transport et les mobilités douces, dans les actions en faveur de la protection de la biodiversité.

Le deuxième axe est la **compétitivité et le dynamisme des industries**.

Le troisième, la **cohésion sociale et territoriale**, a pour objectif de soutenir ceux qui sont le plus touchés par la crise, en particulier les jeunes et les personnes démunies.

Contacts presse

**Matthieu Stievet, Directeur de la Communication**

Tél. : 05 53 69 45 11 /

[matthieu.stievet@lotetgaronne.fr](mailto:matthieu.stievet@lotetgaronne.fr)

**Audrey Milani, chargée de communication**

**et des relations presse**

Tél. : 05 53 77 60 44

[audrey.milani@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:audrey.milani@lot-et-garonne.gouv.fr)